



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

DÉCISION N°2022-208 DU 24 MAI 2022 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de Mme Laure DEJOUX, Directrice de programme sa signature est déléguée à M. Jonathan HUMEZ-BOUKHATEM, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le lundi 27 juin 2022 et le vendredi 1^{er} juillet 2022 inclus

10 / Le directeur général,

Pour le directeur général
et par délégation
David BARION
Secrétaire générale